



## Association **CONVIVE**

**pour un environnement CONstruit Vivant et VERT**

c/o Dr. G.Loutan, 4 Bis Rte de Jussy, CH-1226 Thônex-GENEVE, label «Parc Naturel»  
tél +fax: \*41.22/349 32 15, CCP 12-17052-8, [loutan@convive.org](mailto:loutan@convive.org), [www.convive.org](http://www.convive.org)

Conseil Municipal d'Onex  
ch. Charles-Borgeaud 27  
1213 Onex GE  
022 879 59 59 Fax 022 879 59 55  
[mairie@onex.ch](mailto:mairie@onex.ch)

PETITION

le 19 6 09

Madame, Monsieur,

Permettez nous de vous écrire pour vous signaler un problème au chemin du Pont du Centenaire.

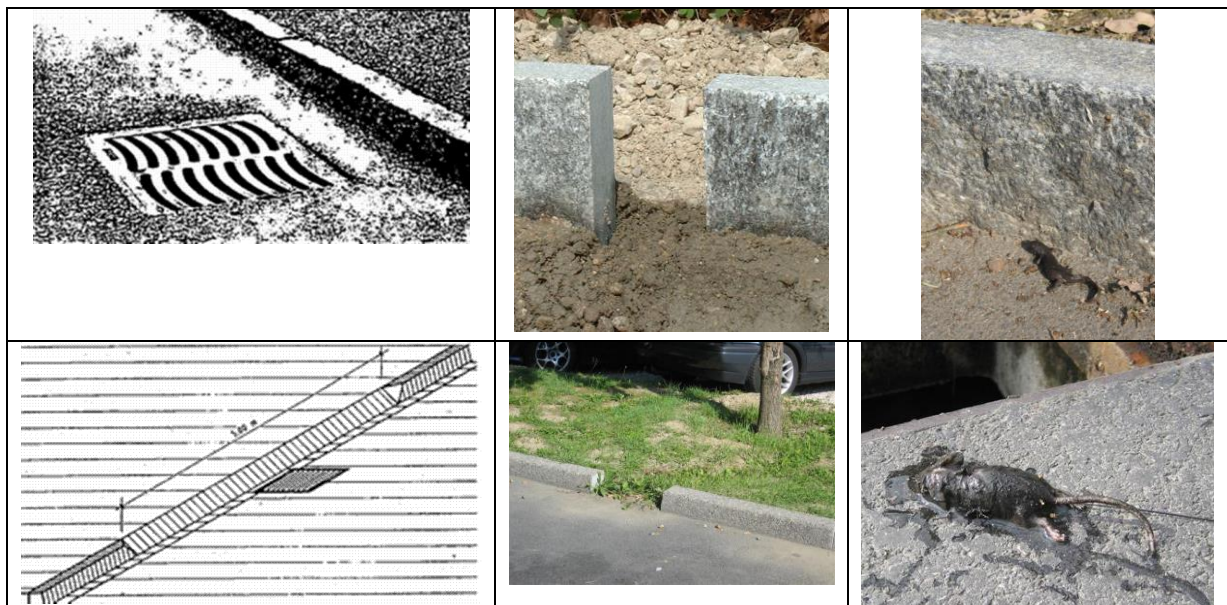
En bonne partie en zone de verdure et de nature, et tout proche d'un couloir biologique important (l'Aire), ce chemin subit et a subi des travaux de pose de bordures et bordurettes infranchissables pour la petite faune très riche de cette région.. Ceci revient à poser un piège propre à éradiquer tout ce qui se promène au sol, tritons, musaraignes, hérissons, crapauds... contrairement à la politique générale de protection de la biodiversité et du développement durable.

De plus ces écartements des plots vous permettront d'en économiser un tous les 10-15 mètres...

De façon à éviter ceci, il suffirait d'éloigner les grilles d'évacuation des eaux de 5 cm de la bordure du trottoir, et d'interrompre la bordure et la bordurette de 5-6 cm tous les 3-4 plots.

Un meulage oblique de la bordure tous les 4-5 mètres sur 6 cm de large peut aussi bien convenir pour les parties déjà posées.

Vous remerciant d'avance des nouvelles que vous pourrez nous donner et des actions entreprises, nous restons à votre disposition pour vous présenter un diaporama sur ce sujet en commission, et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.



Annexe fiches techniques. Copie Mairie de Plan les Ouates



## Association **CONVIVE**

pour un **environnement CONstruit VIVant et VERT**

c/o Dr. G.Loutan, 4 Bis Rte de Jussy, CH-1226 Thônex-GENEVE, label «Parc Naturel»  
tél +fax: \*41.22/349 32 15, CCP 12-17052-8, [loutan@convive.org](mailto:loutan@convive.org), [www.convive.org](http://www.convive.org)

Conseil Municipal d'Onex  
ch. Charles-Borgeaud 27  
1213 Onex GE  
022 879 59 59 Fax 022 879 59 55  
[mairie@onex.ch](mailto:mairie@onex.ch)

Pétition : ch du Pont du Centenaire

Genève le 17 novembre 2009

Monsieur le Président,

Un grand merci pour le sérieux avec le quel votre Conseil a étudié notre pétition, selon votre courrier du 11 novembre.

Il est évident que les bordures sont nécessaires à la sécurité et à l'entretien de la route, évident aussi que le petite faune peu passer sous le pont.

Notre but était, sans hypothéquer les 2 points ci-dessus, d'éviter que les petits animaux tombés sur la route ne passent à l'égout, en leur permettant de traverser et retrouver une sortie en face par des interruptions des bordures régulièrement disposées sur toute leur longueur en zone de verdure (comme pratiquées au Ch de Frossard à Conche après les travaux avec un simple meule à pierre).

Et aussi la mise en application de routine pour les prochains travaux des fiches techniques du DCTI à ce sujet (annexe).

Avec encore nos remerciements, veuillez recevoir et transmettre à vos collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'au Conseil municipal, nos respectueuses salutations.

PRESCRIPTIONS POUR TRAVAUX DE GENIE CIVIL		
10	<b>MESURES À PRENDRE EN FAVEUR DE LA PETITE FAUNE RECOMMANDATIONS</b>	Page 10.1
	Introduction	Version 04 septembre 2008

## **10 MESURES À PRENDRE EN FAVEUR DE LA PETITE FAUNE**

### **10.1 Introduction**

#### **10.1.1 Dispositions administratives :**

En complément aux prescriptions techniques des chapitres précédents, ce chapitre traite des mesures à prendre en faveur de la petite faune lors de la conception de projet de détail de constructions routières.

L'application de ces mesures se justifie pour les raisons suivantes:

- Elles permettent de conserver des espèces animales protégées par la législation fédérale et cantonale.
- Des mesures correctives appliquées ultérieurement reviennent par contre beaucoup plus chères et nécessitent des formalités supplémentaires inutiles.

Ces mesures doivent donc être intégrées dès la préparation du projet de construction et leur coût (conception, construction et mise en place) doit être inclus dans le devis du projet.

PRESCRIPTIONS POUR TRAVAUX DE GENIE CIVIL			
10	<b>MESURES À PRENDRE EN FAVEUR DE LA PETITE FAUNE RECOMMANDATIONS</b>	Page	10.2
Mesures à prendre pour la protection de la petite faune		Version 04 septembre 2008	

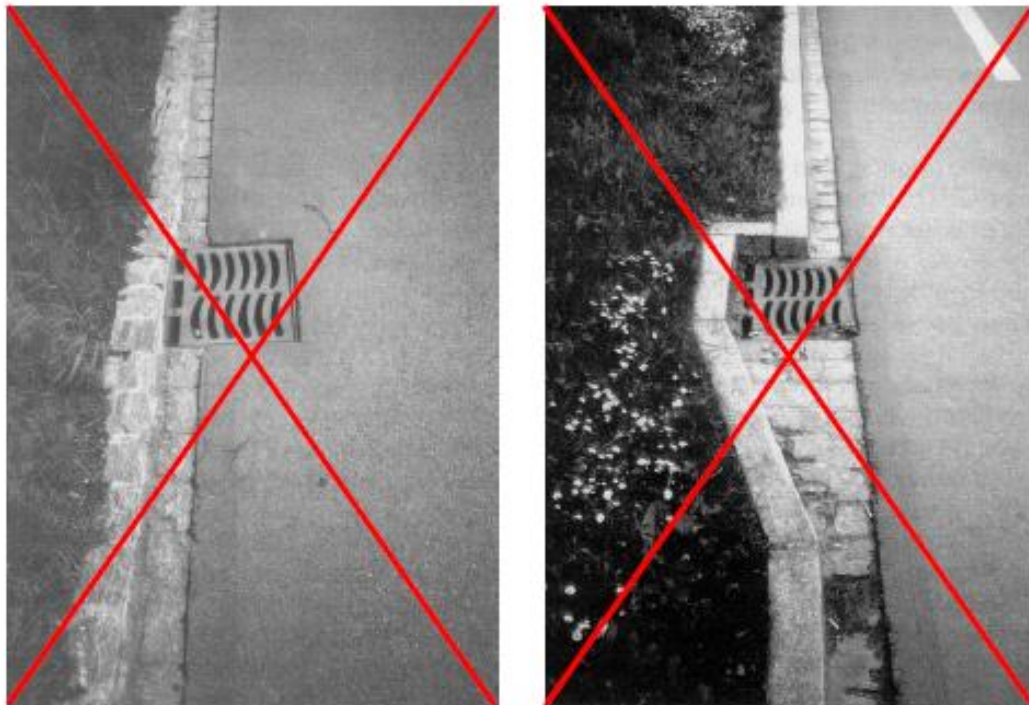
## 10.2 Mesures à prendre pour la protection de la petite faune

### 10.2.1 Problèmes :

La petite faune est exposée aux difficultés suivantes du fait des routes:

- Les bordures des trottoirs représentent souvent des obstacles infranchissables.
- Les grilles d'évacuation des eaux de surfaces représentent des pièges dans lesquels les animaux tombent et ne peuvent plus ressortir.

Quand les grilles d'évacuation des eaux sont accolées au rebord de trottoirs, les deux problèmes se conjuguent: les animaux longent le rebord et tombent systématiquement dans les grilles (voir photos).



Photos : Département des Travaux Publics du canton d'Argovie et le Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse (KARCH).

Cette problématique touche surtout la petite faune épipée non ailée et particulièrement les batraciens (tritons, salamandres, grenouilles et crapauds), espèces protégées au niveau national, dont le mode de vie comprend des migrations régulières.



PRESCRIPTIONS POUR TRAVAUX DE GENIE CIVIL		
10	<b>MESURES À PRENDRE EN FAVEUR DE LA PETITE FAUNE RECOMMANDATIONS</b>	Page 10.3
	<b>Mesures à prendre pour la protection de la petite faune</b>	Version 04 septembre 2008

#### 10.2.2 Solutions :

La situation peut être améliorée par des mesures adéquates.

La position des sacs grilles devra permettre un passage minimum de 5 cm entre la bordure et la grille. (Voir planche P-10.1).

Si des bordurettes arrières sont prévues, elles laisseront un vide de passage de 15 cm, espacé au maximum de 6 mètres (Voir planche P-10.1).

#### 10.2.3 Où appliquer ces solutions? :

Dans toutes les situations où des routes traversent des milieux fréquentés par la petite faune en général et les batraciens en particulier (présence de campagne, zone villas, jardins et parcs, de part et d'autre de la route).

Ce type de mesure ne se justifie par contre pas dans les zones fortement urbanisées où la petite faune est rare ou absente.

#### 10.2.4 Références :

- "Amphibiens dans les systèmes d'évacuation des eaux, recommandation pour les mesures dans les systèmes d'évacuation des eaux de routes, les bassins de rétention et les installations de pompage".  
Édité en septembre 1996 par le Département des Travaux Publics du canton d'Argovie et le Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse (KARCH).  
Pour commande (4.- Frs/pièce):  
KARCH, Bernastrasse 15. 3005 Bern  
Tél : 031/350.74.55, fax : 031/350.74/99,  
Site web: <http://www.karch.ch>
- "La Protection des batraciens lors de constructions", et autres petits animaux; Erfa Info 2/98.  
OCFL, Office fédéral des constructions et de la logistique, Gestion des Projets, Construction durable, , Holzikofenweg 36, 3003 Bern,  
Personne de contact : jean-pierre.rosat@bbl.admin.ch,  
Tél. : 031/322.81.94, fax : 031/325.50.29  
Pour commande : verkauf.zivil@bbl.admin.ch , Bundesamt für Bauten und Logistik (BBL), Tel. : 031/325.50.50, fax : 031/325.50.58  
Site web <http://www.kbob.ch>
- Directives du Département du Territoire :  
Site web <http://www.ge.ch/nature/directives>



PRESCRIPTIONS POUR TRAVAUX DE GENIE CIVIL		P-10.1
10	MESURES A PRENDRE EN FAVEUR DE LA PETITE FAUNE  Aménagements pour la petite faune	
		Version 04 septembre 2008

## Sac grille, bordures & bordurettes

